

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 29 Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association circusnext.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association circusnext, convention annexée au présent projet ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association circusnext, 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris, est fixée à 37.500 euros au titre de l'année 2021. SIMPA 20272 ; 2021_03519.

Article 2 : La dépense correspondante de 37.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention financière avec circusnext, annexée au présent projet.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO